

Pacte pour une démocratie participative et de proximité dans l'UE

Décatalogue pour une Europe unie, solidaire et démocratique: un instrument de paix dans un monde globalisé

1. Garantir l'« État de droit » : la suprématie de la loi, le droit d'avoir des droits, la non-discrimination, la séparation des pouvoirs, les sanctions contre l'abus de pouvoir, pour compléter l'espace de liberté, de sécurité et de justice, respecter les droits fondamentaux et les principes démocratiques.
2. Sauvegarder et valoriser la diversité culturelle à partir des villes et des régions, dans le contexte de l'identité à plusieurs niveaux qui caractérise le modèle européen, car c'est au niveau local que la cohésion et l'intégration peuvent prévaloir ou échouer.
3. Garantir le droit d'asile et l'accueil des personnes fuyant les guerres, les persécutions politiques, la faim, les catastrophes environnementales et l'appropriation illicite des terres (*land-grabbing*), dans le cadre d'une politique d'inclusion qui engage tous les États membres et les communautés locales ; renouveler et renforcer en même temps la politique de coopération avec la Méditerranée et l'Afrique avec un plan d'investissement européen fondé sur des partenariats public/privé, gouverner les flux migratoires avec des mesures et des instruments supranationaux.
4. Garantir le droit à la sécurité extérieure par l'intégration progressive des instruments militaires nationaux au service de la paix, d'une véritable politique étrangère commune et de la création de corps de paix européens; assurer le droit à la sécurité intérieure par la lutte contre le crime organisé, la corruption transnationale et le terrorisme, en posant les bases d'une loi pénale européenne, le renforcement des pouvoirs du Procureur européen et la création d'une Agence de renseignement commune dans le plein respect des prérogatives du PE et des Parlements nationaux.
5. Doter l'UEM d'un gouvernement économique reposant sur des institutions politiques démocratiques: dépasser la distinction entre politique monétaire supranationale, politiques économiques intergouvernementales et politiques sociales nationales, en respectant le principe selon lequel l'euro est la monnaie de toute l'Union, qui oblige tous les États membres l'ayant ratifiée à l'adopter et en créant les instruments politiques et financiers permettant d'assurer une prospérité partagée.
6. Adopter un budget pluriannuel d'une durée de cinq ans, fondé sur une capacité fiscale autonome par rapport aux budgets nationaux avec de vraies ressources propres, renforcé par des emprunts et des prêts pour garantir des investissements innovants de long terme d'un montant nécessaire pour assurer aux citoyens européens des biens publics à dimension européenne.
7. Adopter des mesures plus efficaces pour promouvoir la convergence entre les États membres, réduire les inégalités entre les régions et entre les citoyens et créer une protection sociale européenne, mettant pleinement et entièrement en œuvre les principes du « pilier social » adopté à Göteborg, et en créant les conditions d'un dialogue social renouvelé, un élément caractéristique de la démocratie économique.
8. Faire de l'UE et de sa politique industrielle, technologique et scientifique un modèle de transformation écologique, en mettant pleinement en œuvre les dix-sept objectifs du développement durable adoptés par l'ONU en 2015 et les accords de Paris signés en 2016.
9. Créer une véritable citoyenneté européenne, considérée comme une valeur s'ajoutant à la citoyenneté des États membres, dotée d'un noyau autonome de droits individuels et collectifs politiques, économiques, sociaux et culturels et renforcée par l'adhésion à la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales ainsi qu'à la Charte sociale révisée de Turin; cela constituerait un premier pas important accompagnant l'introduction de listes transnationales pour l'élection du Parlement européen dans le respect du principe de l'égalité des genres.
10. Ouvrir une phase constituante d'une Europe unie, solidaire et démocratique avec l'élection au printemps 2019, à l'occasion du renouvellement du PE et dans les pays et par les peuples qui le veulent, un « Congrès » ayant pour mandat la rédaction d'une «Loi fondamentale» d'une future Communauté fédérale démocratiquement adoptée par un référendum paneuropéen.

14 Février 2018